

Extrait du procès-verbal ou copie de résolution du comité administratif de la



À une séance ordinaire, tenue le 12 juin 2025, à la salle La Voûte, située à la Maison de l'Entrepreneur, au 601, rue de la Madone, à Mont-Laurier, à laquelle il y avait quorum sous la présidence du préfet, M. Daniel Bourdon.

M. Frédéric Houle, directeur général & greffier-trésorier, est aussi présent.

RÉSOLUTION MRC-CA- 17232-06-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY : RÈGLEMENT # 2025-03

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2025-03 modifiant son règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2025-03 de la municipalité de Lac-Saguay, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

COPIE AUTHENTIQUE
DONNÉE à Mont-Laurier, ce jeudi 19 juin 2025

Signé par :

06305459078488
Frédéric Houle
Directeur général &
Greffier-trésorier

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à approbation du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle à une prochaine séance.